

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MARS 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	28
Membres représentés	6
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Gérard CHOLLET
Date de la convocation des conseillers	12 mars 2025
Date de l'affichage de la convocation	12 mars 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK (**arrivée à 19 h 16**), Madame Fatima MENZEL (**arrivée à 19 h 35**), Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19 h 14**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie CURCIO
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

Conseil Municipal du 25 mars 2025 – délibération n°2025-27/03-14

OBJET : Approbation du bilan annuel 2024 de la commission communale pour l'accessibilité

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu l'obligation pour les communes de 5 000 habitants et plus de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées,
Vu la délibération n°2020-54/07-12 du Conseil Municipal, en date du 10 juillet 2020 portant création de cette commission dont les compétences sont définies par l'article 46 de la loi n° 2005-102, lequel constitue le nouvel article L – 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 21-05058 du 13 janvier 2021 portant désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité abrogé et remplacé par l'arrêté n° 21-05187 du 22 février 2021,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 17 mars 2025,
Vu la présentation à la Commission Communale pour l'Accessibilité, du programme des travaux voirie, espaces publics et bâti réalisés sur l'année 2024, ainsi que des actions d'inclusion mises en places sur le territoire,

Considérant qu'il y a lieu de présenter au Conseil municipal ce bilan annuel à transmettre à Monsieur le Président du Conseil Départemental, à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

Entendu l'exposé de Monsieur William MUSUMECI, Conseiller Délégué à la Santé, Prévention, Handicap et Devoir de Mémoire

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

PREND ACTE du bilan annuel 2024 établi dans le cadre de la Commission Communale pour l'Accessibilité et relatif aux travaux et actions 2024 réalisés, présentés lors de la réunion plénière du 25 janvier 2024.

Article 2

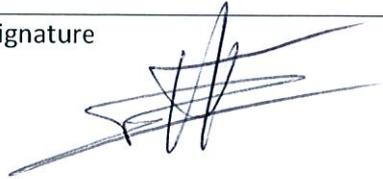
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Gérard CHOLLET Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250327-25_10485-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025